

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

15 AVRIL 2020

Directives et messages importants pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens

1-Formulaire de déclaration des cas confirmés COVID-19

Nous vous transmettons le nouveau questionnaire d'enquête pour la déclaration de la COVID-19 par les médecins et les IPS. Ce nouveau questionnaire est le résultat de vos précieux commentaires et pourra servir autant à la déclaration des cas confirmés de COVID-19 que les cas cliniques par les Cliniques d'évaluation (CDÉ). Un des objectifs est de bien capter les milieux à risque d'éclosion. Une section particulière du formulaire de déclaration est incluse.

Pour en savoir plus, consultez le [Formulaire de déclaration des cas COVID-19](#)

2- Constat de décès par les infirmières des cas COVID-19

Nous vous informons de l'entrée en vigueur le 10 avril 2020 d'un nouvel arrêté ministériel. Ce dernier autorise les infirmières exerçant au sein d'un établissement public à :

- Constater le décès d'un majeur;
- Dresser le constat de décès;
- Remplir le bulletin de décès;

Le tout, à condition qu'elles puissent établir :

- Sur la foi d'un diagnostic connu, la cause probable du décès;
ou
- Que le décès ne lui apparaisse être survenu par suite de négligence ou dans des circonstances obscures ou violentes.

Cette mesure temporaire vise à optimiser les rôles professionnels de chacun ainsi que les différents processus durant la période de pandémie. Veuillez noter que ce décret restera en vigueur jusqu'à ce que le gouvernement décide d'y mettre fin.

Pour en savoir plus, consultez [l'Arrêté ministériel 2020-020](#).

3- Soutien aux résidences pour personnes âgées (RPA)

Comme vous le savez, plusieurs RPA sont touchées par la pandémie à l'échelle provinciale. Dans les dernières semaines, une foule de mesures ont été mises en place pour offrir un soutien aux RPA dans la région de la Capitale-Nationale : contrôle des accès par la mise en place d'agents de sécurité à l'entrée des résidences, tournée pour s'assurer de l'application des mesures en prévention et contrôle des infections, déploiement d'une équipe mobile de soutien lorsque des cas positifs se déclarent, élaboration de trajectoires pour assurer d'une transmission efficace de l'information.

4- État de situation (pandémie)

Québec : En date du 15 avril 2020, il y a 14 860 cas confirmés de COVID-19 (augmentation de 612 cas depuis hier). De ce nombre, 984 personnes sont hospitalisées, dont 218 sont aux soins intensifs. Nous sommes dorénavant à 487 décès (augmentation de 52 décès depuis hier).

Capitale-Nationale : En date du 15 avril, il y a 528 cas confirmés dans la Capitale-Nationale (augmentation de 17 cas depuis hier), dont 23 personnes hospitalisées, ce qui inclut 9 personnes aux soins intensifs. Jusqu'à maintenant, 18 décès ont été constatés dans la région.

5- Foyers d'éclosions - Diffusion quotidienne

Diffusion quotidienne (foyers d'éclosion): À l'heure actuelle, il y a **trois principaux sites en éclosion** dans notre établissement, c'est-à-dire que trois milieux sont touchés par des cas COVID-19 positifs:

- **Hôpital Jeffery Hale** : 47 usagers et 30 employés
- **Maison Paul-Triquet**: 15 usagers et 14 employés
- **Manoir de Courville**: 27 usagers et 11 employés

6- Directives et messages pour les professionnels

Zones chaudes (repas) : Dans un objectif de limiter les déplacements non essentiels au sein des installations, il est demandé aux professionnels œuvrant en zone chaude d'amener leur repas pour chacun de leurs quarts de travail. En cas d'impossibilité, il sera possible pour ces derniers de bénéficier d'un repas au prix conventionné. [Vous pouvez consulter la note de service qui précise les détails à ce sujet.](#)

Distanciation sociale: De nouveau, nous sollicitons votre contribution particulière pour l'application des consignes concernant la distanciation sociale au sein de notre établissement. À noter que les consignes s'appliquent **partout**, incluant dans le stationnement, les ascenseurs, les cafétérias et les vestiaires pour employés.

Centre de convalescence : Le nouveau centre désigné de convalescence situé à l'Hôtel Le Concorde Québec ouvrira ses portes demain, le jeudi 16 avril. Les espaces aménagés permettront de répondre aux requis de soins de quatre clientèles prioritaires :

1. Soins généraux (clientèle stable et autonome, services courants de santé mentale) ;
2. Santé mentale (besoins liés à des incapacités fonctionnelles);
3. Déficience physique (aide à la vie quotidienne et domestique).